

3M BAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 583 950 euros
Siège social : 16 rue du Dauphiné, 69003 LYON
930 729 371 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux Mai,
A quatorze heures,

Les associés de la Société **3M BAS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur **Marcel BAS**, titulaire de **48 423** actions ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur **Michaël BAS**, titulaire de **9 972** actions ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : **58 395** actions sur les **58 395** actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Marcel BAS**, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative de l'article **29** statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux **1^{er} Juin** et **31 Mai** et de réduire d'**UN (1) MOIS** l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de **ONZE (11) MOIS**. Ainsi, l'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture du premier exercice social pour la fixer au **31 Mai 2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de modifier l'article **29** des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

*Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le **1^{er} Juin** et finit le **31 Mai** de l'année suivante.*

*Par exception, le premier exercice commencer ale jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, et se terminera le **31 Mai 2025**. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Monsieur Marcel BAS